

Communiqué de presse

Démantèlement d'un réseau de trafic de civelles : le COREPEM et l'OP ESTUAIRES saluent l'action des services de contrôle en région

Les Sables d'Olonne, le 13 avril 2018

Les services de l'Etat en charge du contrôle et de la lutte contre la pêche illicite ont récemment annoncé, par l'intermédiaire de la Préfecture des Pays de la Loire, avoir démantelé un vaste réseau de trafic de civelles qui concerne la Loire-Atlantique, la Vendée, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine.

Le marché illégal de la civelle est un véritable fléau, tout d'abord pour l'espèce. Alors que le quota attribué à la profession est revu chaque année sur la base d'une expertise scientifique qui tient compte de l'état de la ressource, la pêche illégale constitue une réelle menace pour l'espèce tant les volumes évoqués sont conséquents.

Qu'il concerne des mareyeurs, des braconniers ou des pêcheurs professionnels, **le trafic de civelles se soustrait à toute mesure de gestion** de l'effort de pêche. Tandis que le nombre de licences de pêche est strictement limité et que l'exercice de la pêche à la civelle oblige son détenteur à s'acquitter d'un nombre important de règles (mesures techniques, obligations déclaratives, calendrier et seuils de production...), il existe une filière parallèle florissante dont l'activité n'est limitée que par l'abondance de la ressource et le risque d'être interpellé par les forces de l'ordre.

Au niveau des marchés, des quantités importantes de civelles non-déclarées s'insèrent à tous les niveaux de la filière et contribuent à saturer les marchés qui sont par ailleurs limités et fragiles. Les cours peinent à se maintenir et toute action visant la valorisation de la production est rendue inefficace par cette concurrence déloyale.

Malgré tout, le COREPEM et l'Organisation de producteurs ESTUAIRES restent convaincus que la filière Anguille a un avenir.

Un certain nombre de travaux et de réflexions ont été menés par la profession ces dernières années pour retrouver des conditions d'exploitation satisfaisantes et renforcer le suivi des captures. Les projets en cours tels que la création d'un réseau de centres de stockage collectif, la valorisation des connaissances empiriques des pêcheurs et la poursuite des opérations de repeuplement témoignent du **dynamisme de cette pêcherie et de sa capacité à être force de proposition.**

Les pêcheurs ligériens sont d'autre part pleinement investis dans la lutte contre le braconnage qu'ils dénoncent depuis plusieurs années. Leurs représentants ne manquent pas de se porter partie civile dans les affaires impliquant des braconniers, des mareyeurs mais aussi des pêcheurs professionnels participant à ces activités illégales.

Il y a quelques semaines, avant même l'atteinte des quotas et en toute responsabilité, le COREPEM et l'OP Estuaires, en relation avec l'administration, ont demandé la fermeture temporaire de la pêcherie afin de pouvoir consolider les chiffres de captures. A ce jour, dans le contexte actuel et au vu des risques que cela représente, les conditions de réouverture de la pêche ne sont toujours pas réunies.

Le COREPEM et l'OP ESTUAIRES saluent les interventions des services de contrôle en région et réclament à nouveau le lancement d'une véritable réflexion à l'échelle de la filière européenne sur le renforcement de la traçabilité de cette espèce classée à l'annexe II de la CITES.

José JOUNEAU,
Président du COREPEM



Mickaël VALLEE,
Président de l'OP ESTUAIRES

